

Réf. : Responsable Service scolarité

Arrêté fixant la composition du jury d'examen du Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques - Santé Environnement

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D.623-6 et D. 613-7,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignements d'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté de l'Université de Lille n°2021-227 du 28 avril 2021 relatif à la délégation de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 membres du jury d'examen du **Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques - Santé Environnement** :

Président : M. le Dr Emmanuel HERMANN (MCF),

M. le Pr. Benoît FOLIGNÉ (PU),
Mme le Pr. Catherine FOULON (PU),
Mme le Dr Béatrice GRAVE (MCF).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 15 octobre 2022


Pr. Delphine ALLORGE

